Image not found or type unknown

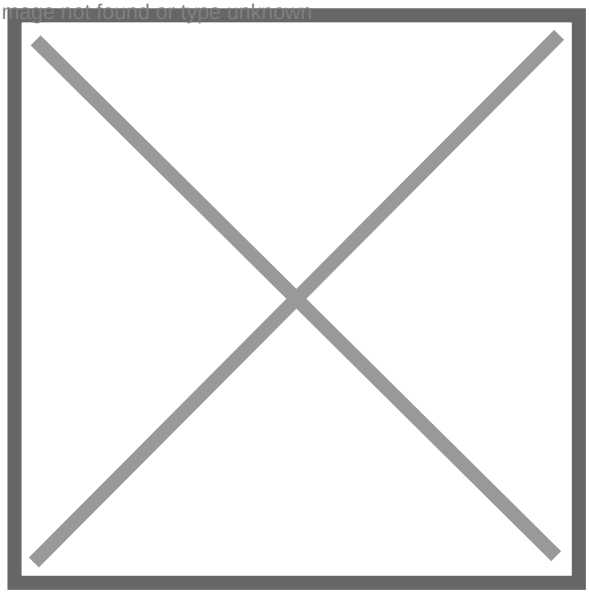

Contestation d'un congé pour irrégularité de forme

Par **chica**, le **06/01/2009** à **17:11**

bonjour Mon propriétaire m'envoie un recommandé en me donnant congé. Il a citer l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 sans préciser le motif du congé. On m'a dit que le bail était reconduit tacitement pour la même durée. J'aimerai préciser que le propriétaire a dû se rendre compte de son erreur, et il a renvoyé un recommandé quelques jours plus, cette fois-ci en précisant le motif du congé, dans ce cas le délai de préavis n'est plus respecté (6 mois). Ma question est, m'a t-on bien informé si oui, pourriez-vous me donner l'article de loi exacte précisant bien que le bail est reconduit à cause de son erreur.

Merci

Par **remmacs**, le **22/12/2012** à **10:39**

Linda36 :

ce que vous faites est de la publicité commerciale, ce qui est interdit pas les règles du forum, si vous n'avez pas de réponses à donner, abstenez vous !
C'est fatiguant de voir ce genre de Pubs déguisées !!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés